



Diffusion sur pc dans Docs Partagés Dossier  
Qualité Vernantes et dans le classeur docs  
officiels situé à l'accueil.

ADM /DOC /06

Version n° : 1

Mise à jour le 10/01/2023

Date d'application : 02/01/2019

Page 1/16

# LIVRET D'ACCUEIL

## Résidence les Deux Clochers



**6, rue d'Angleterre**

**49 390 VERNANTES**

**Tél : 02 41 51 52 88**

**Fax : 02 41 51 38 58**

**Email : [secretariat@les2clochers.fr](mailto:secretariat@les2clochers.fr)**

**Site internet : <http://www.les2clochers.fr>**



L'équipe de direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au sein de la Résidence des Deux Clochers à VERNANTES, existant depuis le 1er Février 1993.

L'EHPAD de Vernantes est un établissement d'accueil destiné essentiellement aux personnes âgées dépendantes.

Vous avez choisi notre établissement et nous vous remercions de votre confiance.

Ce livret a été conçu pour vous présenter notre résidence et y faciliter votre intégration.

Le Directeur, M. DIOT Alexandre.



1. Présentation générale
2. Situation géographique
3. Présentation de la résidence
  - Votre chambre
  - Votre séjour
4. Formalités administratives
5. La vie de la résidence



# Présentation générale

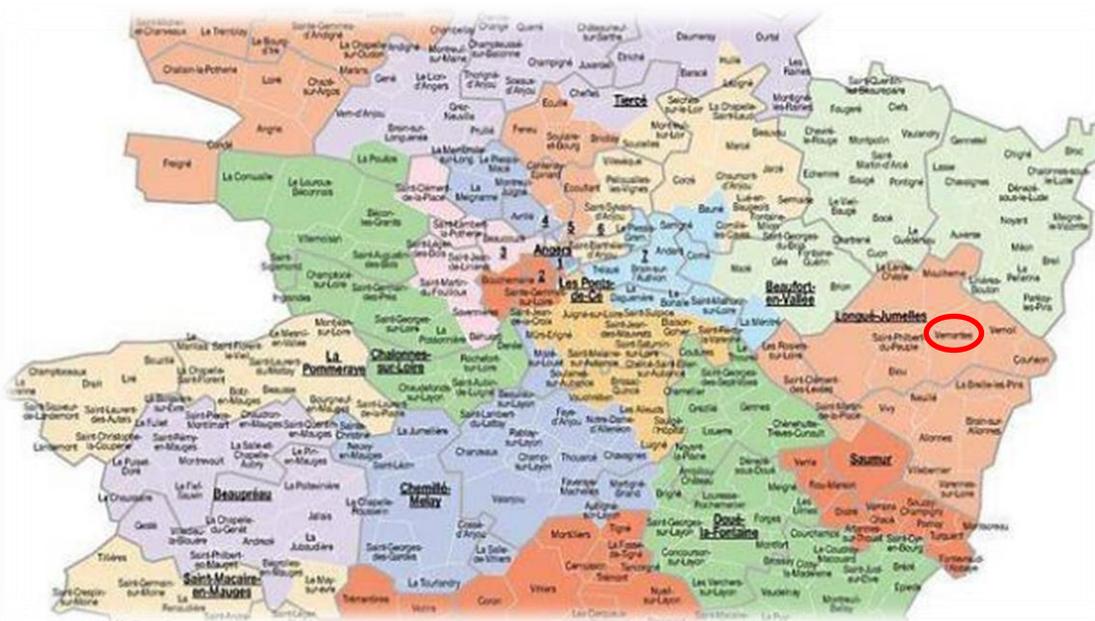
La résidence des deux clochers est un établissement public géré par le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune de **VERNANTES**.

L'établissement peut aujourd'hui accueillir 73 personnes en hébergement permanent. Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement et de l'Aide Sociale.

Depuis 2000, l'établissement est reconnu comme EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Son financement est assuré par les personnes accueillies, la sécurité sociale via l'ARS (Agence Régionale de Santé), le département.

# Situation géographique

La résidence des deux clochers se situe à **VERNANTES** dans le Maine et Loire (Pays de la Loire). A 20 kilomètres de **SAUMUR**, 50 kilomètres d'**ANGERS**, la ville de **VERNANTES** est très facile d'accès par la route.



## Présentation de la résidence



L'EHPAD, offrant 73 chambres, se répartit en deux étages. Chaque étage s'articule de part et d'autre d'une rotonde.

### **1<sup>er</sup> ETAGE :**

Ici, se situe les secteurs 1 et 2 avec des chambres numérotées de 101 à 142, un aménagement à la rotonde pour recevoir le libre-service des petits déjeuners, un service de repas thérapeutiques le midi et le soir, un espace kiné, un espace bibliothèque, puis le salon de coiffure.

### **2<sup>ème</sup> ETAGE :**

Ici, se situe les secteurs 3 et 4 avec des chambres numérotées de 201 à 242, un aménagement à la rotonde pour recevoir le libre-service des petits déjeuners, un service de repas thérapeutiques le midi et le soir, un espace bibliothèque.



A l'arrière de l'établissement, des salons de jardins sont installés afin que chacun puisse profiter d'un espace vert fleuri au gré des saisons et plantations diverses.



## Votre chambre

Dans votre chambre individuelle de 22m<sup>2</sup>, vous disposerez :

- D'une salle de bain avec douche, lavabo et toilette
- D'un placard équipé (penderie et rangement)
- D'une prise de téléphone
- D'une prise de télévision
- De mobiliers: lit, chevet, bureau



Vous avez la possibilité de compléter le mobilier par des petits meubles et effets personnels. En tout état de cause, nous vous encourageons à personnaliser votre environnement afin de vous y sentir au mieux.

Pour les chambres en façade de la résidence, vous bénéficierez d'un balcon.

L'entretien de votre chambre est assuré. Vous pouvez y contribuer dans la mesure de vos moyens et afin de garder un maximum d'autonomie. Signalez nous rapidement toute défaillance des installations. Sauf pour des nécessités de soins ou de service soulevées par la direction, vous resterez, tout au long de votre séjour, dans la chambre qui vous a été attribuée lors de votre entrée.

## Votre séjour

### Le service des soins



Notre personnel médical et paramédical est soucieux de garantir la qualité et la sécurité de votre accompagnement au quotidien.

Nous avons comme objectif principal : préserver votre autonomie le plus longtemps possible, ceci dans un cadre de bienveillance.

L'organisation du service médical est assurée par un médecin coordonnateur attaché à l'établissement.

Il est assisté d'une équipe pluri professionnelle composée d'un cadre de santé, de 3 infirmières, d'aides-soignantes, d'assistantes de soins en gérontologie, d'aides médico-psychologiques, d'agents de soins, d'une psychologue, d'un kinésithérapeute, d'une diététicienne. Tous ces professionnels collaborent à la qualité des soins dont vous avez besoin.

L'établissement assure une permanence 24 heures sur 24. La nuit, deux personnes sont présentes dont au moins une auxiliaire de soins.

Le médecin traitant qui interviendra est choisi librement par chaque résident.

L'accompagnement proposé en EHPAD vise à répondre au mieux aux besoins et/ou attentes du résident. Ainsi, un **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** est élaboré avec le résident et le soutien de la famille si nécessaire, à chaque entrée. Le résident exprimera ce qu'il souhaite vivre à l'EHPAD et énoncera ses souhaits, ses envies, ses besoins. Ce projet d'accompagnement sera revu aussi souvent que nécessaire.

## Le service de restauration

La résidence des deux Clochers a opté pour la réalisation des repas pour les résidents au sein même de l'établissement. La préparation journalière des repas est réalisée dans un cadre très règlementé.

**Conjuguer plaisir de manger et santé, restent les deux axes privilégiés par la résidence.**



### Services des repas

L'équipe cuisine, formée « nourriture et équilibre alimentaire pour personnes seniors », prépare des repas adaptés aux besoins nutritionnels des résidents.

Les régimes alimentaires sont élaborés uniquement sur prescription médicale et appliqués en collaboration directe avec le service soin.

Les menus sont établis par le chef de cuisine et validés mensuellement par une diététicienne.

Une **commission des menus** prévoit de se réunir régulièrement afin de faire le point sur la nature des prestations de restauration de l'établissement.

Le service des petits déjeuners se fait aux rotondes sous forme d'un self ou en chambre.

Les déjeuners et dîners sont pris en salle à manger. La prise des repas en chambre ne pourra être assurée que sur avis médical, à l'exclusion de tout autre motif ou convenance personnelle.

*Salle à manger*



- **Petit-déjeuner : à partir de 7h00 aux rotondes et 9h00 en chambre.**
- **Déjeuner : 12h30**
- **Café et boissons : à partir de 16h00 au salon du rez de chaussée.**
- **Dîner : 19h00**

Vous avez la possibilité d'inviter des parents ou des amis à déjeuner en prévenant le bureau d'accueil au moins 48 heures à l'avance. Le prix de ces repas est fixé par le conseil d'administration et affiché à l'entrée de la résidence.

*Petit déjeuner sous forme de self*



## Le service blanchisserie

L'entretien et le lavage de votre linge personnel, à l'exception du linge fragile (soie, laine vierge, Damart, etc..) sont assurés sur place par l'équipe de lingerie. Cependant vous pouvez faire laver votre linge à l'extérieur à vos frais si vous le souhaitez.

La couture et le raccommodage ne sont pas assurés par l'établissement.

A l'entrée du résident, il est demandé d'apporter un trousseau de vêtements suffisant pour des changes éventuellement fréquents. L'établissement n'est pas responsable de l'usure normale du linge et il est demandé au résident ou à la famille de renouveler régulièrement le linge.

Dès son entrée dans l'établissement, le linge du résident doit absolument être marqué à son nom et prénom. Nous pouvons assurer ce service à votre demande contre paiement. Sauf souhait contraire du résident, le nécessaire de literie (matelas, couvertures, dessus de lit, traversin, oreiller, draps) est fourni par l'établissement.



## L'animation

L'animation vous sera proposée par une équipe de professionnels émanant de différentes formations :

- une animatrice
- une assistante de soins en gérontologie
- des agents sociaux, des aides médico-psychologiques, des aides-soignants qui interviennent en renfort quotidien (par deux et à tour de rôle) à raison de 3 heures/jour

Notre établissement a fait le choix d'une complémentarité de divers professionnels afin d'élargir le champ d'accompagnement.

Ainsi nous pouvons vous proposer deux « types » d'animation :

### L'animation ludique, de détente avec :

- Des animations annuelles en lien avec le calendrier (fête de Noël, repas des familles, galettes.....)
- Des repas à thème (trimestriellement)
- Des goûters d'anniversaires animés par une chorale (mensuellement)
- Des repas des anniversaires avec les familles (mensuellement)
- Des séances de cinéma intra-établissement (tous les quinze jours)
- Des lotos (tous les quinze jours)
- Des sorties telles qu'aller au marché, à un concert, au cinéma en ville, à un théâtre d'amateurs ... ces sorties sont ponctuelles en fonction des propositions, des demandes et de la saison. Généralement une à deux sorties par mois.
- Des rencontres inter-générationnelles avec des visites à la crèche par exemple

### L'animation plus spécifique permettant de maintenir des acquis. Animation parfois dite « thérapeutique » avec :

- Des ateliers mémoire d'entretien (hebdomadaire)
- Des ateliers mémoire spécifiques pour les personnes atteintes de dégénérescence neurovégétative (hebdomadaire)
- Des activités motrices : une séance à lieu toutes les semaines avec l'intervention d'un professionnel extérieur qualifié (siel bleu), une autre séance est dispensée toutes les semaines par une salariée
- Des toilettes thérapeutiques sont proposées à un public ciblé (quotidiennement)
- Des ateliers créatifs
- Des ateliers numériques
- Des temps de jeux collectifs

Tous les jours, avec l'accompagnement d'une salariée ou en autonomie, des ateliers participatifs à l'organisation de la structure tels que le pliage de linge, l'épluchage de légumes, la mise de la table, vous sont proposés.

Nous organisons aussi des temps d'accompagnements individuels en fonction de vos besoins, sortie spécifique, séance d'esthétique, temps d'échange.....

Vous serez informés de toutes ces activités par un planning qui vous sera remis avec le journal interne tous les mois. Vous pourrez participer selon vos envies.

Vous et votre famille aurez la possibilité de retrouver ces informations sur le site de la structure : <http://www.maisonderetraite-vernantes.com>.

## LE PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés)

Le PASA (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) est un lieu de vie aménagé au sein même de l'EHPAD. Durant la journée, cet espace accueille des résidents de la maison présentant des pathologies neurodégénératives et des troubles du comportement ou de l'humeur modérés. Le PASA est ouvert du lundi au vendredi.

Le PASA est un espace conçu pour créer un environnement confortable, rassurant et stimulant. Il accueille au maximum 13 résidents afin de proposer un accompagnement personnalisé. Chaque personne concernée peut fréquenter le PASA un à plusieurs jours par semaine.

Ce lieu de vie propose des activités autour de la vie quotidienne. Un programme d'activités à visée thérapeutique est proposé afin d'offrir un accompagnement spécifique en fonction des besoins des résidents.

Des professionnels spécialement formés aux techniques de soins et de communication adaptées interviennent dans le PASA.



## Services à votre disposition :



- Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 18h.
- Le courrier est distribué dans l'après-midi. Le courrier de départ est relevé tous les débuts d'après-midi (il faut le déposer à l'accueil).
- Une messe est dite à la salle résidentielle au Rez-de-chaussée une fois par mois à **17 h 00**.
- Une petite boutique de dépannage se situe à l'accueil où vous trouverez différents produits tels que shampoing, gel douche, dentifrice, savon, coton, pile, gâteaux secs, bonbons.
- Un salon de coiffure au 1<sup>er</sup> étage permet à la coiffeuse à domicile de votre choix d'intervenir sur rendez-vous.
- Une podologue pédicure se déplace 1 fois par mois dans l'établissement pour vos soins sur rdv.
- Une esthéticienne à domicile pour vos soins d'épilation, manucure ou autre se tient à votre disposition sur rendez-vous.

Salon de coiffure



Espace bibliothèque



Salon des familles



Boutique de dépannage



Salle d'animation



Accueil/Secrétariat





### Dossier administratif

- Une copie du ou des livret(s) de famille et de la carte d'identité
  - L'attestation de sécurité sociale + la carte vitale + la carte de mutuelle.
  - L'extrait du jugement s'il existe une mesure de protection juridique.
  - La copie du dernier avis de non-imposition ou d'imposition sur les revenus.
  - Un relevé d'identité bancaire pour le prélèvement automatique des factures.
- Des documents supplémentaires peuvent vous être demandés en cas de demande d'aide de prise en charge par le département.

### Dossier médical

- Les coordonnées du médecin traitant ou de celui désigné par la personne ou son représentant légal
- Une copie de l'ordonnance du traitement médical. Une prescription médicale si régime alimentaire particulier,
- Le dossier médical d'admission Cerfa n° 14732\*01 accompagné d'un certificat médical établi par le médecin traitant, d'un bilan ophtalmique et dentaire.
- Le formulaire des **directives anticipées**, de la **personne de confiance** (documents remis à l'admission dans l'Ehpad)
- Le recueil des habitudes de vie de la personne.

**Les directives anticipées** : Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée directives anticipées pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner, si la personne ne peut plus exprimer ses volontés.

Les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, et en particulier :

- limiter ou arrêter les traitements en cours,
- être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert,
- être mis sous respiration artificielle,
- subir une intervention chirurgicale,
- être soulagé de ses souffrances même si cela a pour effet de mener au décès.

**La personne de confiance** : La personne qui entre en EHPAD peut désigner par écrit une personne de confiance (art L 1111-6 du code de la santé publique). La personne de confiance sera consultée au cas où le résident ne peut exprimer sa volonté et recevoir toute l'information nécessaire. La désignation est révocable à tout moment.

## Les aides financières



- **L'aide sociale** : les personnes n'ayant pas les ressources nécessaires pour régler le montant de leur pension peuvent demander à en bénéficier. La demande devra être faite obligatoirement par les intéressés ou leur famille à la mairie du domicile du résident. L'établissement pourra vous aider dans cette démarche administrative.
- **L'APL, Aide Personnalisée au logement** : elle est attribuée par la CAF ou la MSA. Cette prestation permet, en fonction des revenus des personnes, de bénéficier d'une aide financière pour payer leur loyer mensuel.
- **L'APA, L'Allocation Personnalisée d'Autonomie** : UNIQUEMENT POUR LES RESIDENTS VENANT D'UN AUTRE DEPARTEMENT QUE LE MAINE ET LOIRE (qui verse une dotation globale à l'établissement pour les résidents du département).

L'APA aide le résident à payer le tarif dépendance correspondant à son GIR. En effet, en EHPAD, les soins sont pris en charge par l'Assurance maladie, les prestations relatives à l'hébergement par le résident ou l'aide sociale, tandis que l'aide et l'accompagnement liés à la dépendance sont pris en charge en partie par l'APA. Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes appartenant aux GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA. Le montant attribué dépend du niveau de dépendance et de revenus.



## **Le contrat de séjour**

Le contrat de séjour a pour objet de définir la nature et le contenu de votre prise en charge et/ou de votre accompagnement, dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ainsi que du projet d'établissement.

En conséquence, les prestations convenues entre la Résidence des deux Clochers et le résident sont adaptées aux besoins de ce dernier. Il est important qu'avant d'apposer votre signature au bas de ce contrat vous sachiez quel en est son contenu. Ce contrat a été l'objet d'un entretien oral. Ce dernier est remis à chaque résident le jour de son admission à la Résidence des deux Clochers.

## **Le Règlement de fonctionnement**

Le règlement de fonctionnement est affiché, conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2003-1095 du 14 Novembre 2003, dans le hall d'entrée de l'établissement, sur le panneau d'affichage prévu à cet effet)

Le présent règlement est remis à chaque résident au plus tard le jour de son admission.

## **En cas de décès**

En cas de décès du résident, la personne de confiance sera prévenue téléphoniquement par le personnel de la résidence. Si cette dernière n'est pas joignable, le personnel présent s'engage à contacter les autres personnes à prévenir référencées dans le logiciel de gestion des soins.

La résidence met à disposition une salle de présentation du défunt.

### Le conseil de vie sociale

Le conseil de la vie sociale (CVS) est obligatoire dans les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le CVS doit être consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement, notamment :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- les activités, les animations socioculturelles et les services thérapeutiques ;
- les projets de travaux et d'équipement ;
- la nature et le prix des services rendus ;
- l'affectation des locaux collectifs ;
- l'entretien des locaux ;
- le relogement en cas de travaux ou fermeture ;
- l'animation de la vie institutionnelle, les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants et les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Le CVS doit comprendre au moins :

- deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ;
- un représentant des familles ou des représentants légaux. S'il n'y a pas lieu, le siège est attribué aux personnes accueillies.
- un représentant du personnel ;
- un représentant du conseil d'administration de l'établissement, désigné par ce dernier.

Le mandat des membres du CVS est au moins d'un an et de trois ans au maximum. Il est renouvelable. Le CVS se réunit au moins trois fois par an.

## L'association de bénévoles « Clopin-Clopant »

En 1994, une association composée de membres de famille et d'administrateurs a été créée. Cette association au service des résidents et de la vie de la résidence apporte tout au long de l'année son aide, son soutien, et l'accompagnement des personnes âgées de la résidence.

Les bénévoles organisent conjointement avec l'équipe d'animation, des manifestations (thé dansant, marché de Noël,...) dont les bénéfices servent à financer les animations (chanteurs, musiciens, yoga du rire), à acheter les cadeaux pour les anniversaires, Noël, ... et également à acquérir des équipements (sonorisation, écran vidéo, ...) qui servent à améliorer l'animation et la vie dans la résidence.

Par leur présence, ils permettent des sorties et certaines activités où il est important d'être en nombre pour proposer un accompagnement de qualité et en toute sécurité (repas des familles, anniversaires, sortie extérieur.....). Certains d'entre eux viennent également rendre visite aux résidents particulièrement seuls ou animent des ateliers ponctuels (réalisation pour le marché de Noël, atelier chant ...)

Vous, résidents et familles pouvez participer selon vos possibilités :

- En achetant la carte de membre
- En participant ponctuellement (accompagnement d'une sortie...)
- En vous inscrivant comme membre actif (réunion l'après-midi tous les deux mois)

Les bénévoles cheminent avec l'ensemble du personnel pour que la vie au sein de l'EHPAD soit la plus agréable possible.

